



# LE BEAU LIEU

## Bulletin d'informations municipales

FEVRIER 1988

ISSN 0823-7662  
Dépôt légal

### RESULTAT DE LA TOURNEE DE CONSULTATION SUR LE SCHEMA D'AMENAGEMENT DE L'ILE D'ORLEANS

La tournée de consultation sur le schéma a bien démontré que le schéma est loin de faire l'unanimité à l'Ile.

Les agriculteurs sont venus faire connaître leur profonde inquiétude devant les empiétements du développement urbain sur les terres agricoles.

Les résidents arrivés à l'Ile au cours des vingt dernières années se sont dits très préoccupés par l'absence totale d'intégration des bâtiments nouveaux dans le paysage de l'Ile et par la destruction progressive de ce qui fait la richesse patrimoniale de l'Ile.

Ainsi autant les résidents de longue souche de l'Ile que les nouveaux résidents ont fait la même constatation: les orientations du schéma d'aménagement traduisent davantage des préoccupations à court terme pour satisfaire les pressions de certains intérêts particuliers plutôt qu'une vue d'ensemble d'un développement harmonieux de l'Ile.

Il y a peu de chances après cette tournée de consultation que le schéma soit changé malgré les critiques qui ont été formulées.

Il reste donc aux groupes qui s'opposent au type de développement que propose le schéma, de s'adresser au Gouvernement pour qu'il refuse le schéma tel qu'il a été présenté.

Les agriculteurs risquent d'avoir gain de cause auprès de la Commission de Protection du Territoire agricole. Quant aux autres qui souhaitent voir un développement plus harmonieux et mieux intégré à l'Ile, ils devront espérer un miracle.

Car les maires de l'Ile ont pris la décision de n'accorder à la MRC aucun pouvoir contraignant dans le schéma. Il faudra donc s'en remettre à la bonne volonté des autorités de chaque municipalité pour préserver ce qu'on a commencé à détruire.

Je rappelle que tous ceux qui veulent produire un mémoire ont jusqu'à la fin de février pour le faire et le déposer à la MRC. Si ces mémoires ne servent pas à la réorientation du schéma d'aménagement, ils pourront servir à aider le gouvernement à analyser notre schéma.

Je tiens à remercier tous les résidents de Sainte-Pétronille qui ont bien voulu se déplacer pour participer à la discussion sur le schéma.

La MRC étudiera à sa réunion du mardi 8 mars prochain les propositions qui lui ont été soumises et prendra une décision finale sur le schéma.

Je vous signale que ces réunions sont publiques et se tiennent à la salle communautaire de Sainte-Famille.

Bernard Dagenais  
maire

### LA CONSERVATION DES SOLS

Le Syndicat de base de L'UPA de l'Île d'Orléans veut vous informer et vous sensibiliser davantage à la conservation des sols.

La connaissance est le début de la sagesse et s'il est deux ressources qu'il nous faut à tout prix préserver pour l'avenir, ce sont LE SOL et l'EAU, deux ressources vitales car à la base de notre agriculture et de notre alimentation.

Pendant longtemps, on a cru que les ressources étaient abondantes, renouvelables et donc inépuisables. Nous savons aujourd'hui que tout cela était faux. Elles sont vulnérables et facilement destructibles.

Le mal est bien connu, ses causes sont bien identifiées, et plusieurs excellents remèdes sont déjà disponibles. Mais si on veut réussir, il faut nécessairement viser une action collective, de la part des agriculteurs d'abord, mais aussi de la part de l'ensemble de la société.

Les gouvernements auront aussi un rôle à jouer dans la recherche pour l'information et la vulgarisation, mais aussi pour une aide financière qui sera sans doute nécessaire dans certains cas où des mesures de soutien devraient être prévues comme incitatif à une meilleure rotation des cultures, pour compenser les coûts supplémentaires résultant des techniques de travail minimal de sol, ainsi que de travaux correcteurs.

Les décisions que nous prendrons dans les années qui viennent seront tout à fait déterminantes pour l'avenir. Il appartient à chacun d'entre nous d'en décider.

En toute conscience, nous, en tant que professionnels et responsables, venons partager avec vous les problèmes vécus sur notre territoire. Nous sommes préoccupés à vouloir continuer l'agriculture pendant des siècles.

Le syndicat de l'UPA de l'Île d'Orléans  
par: Rolande Lavoie Blouin, présidente (829-2489)  
et Francine Boutin, secrétaire (829-3743)

## NOUVELLES BREVES

\*\*\* On rappelle aux résidents qui ont des chiens qu'il faut les tenir en laisse et les garder sur son propre terrain. Il n'est pas logique d'obliger vos voisins à supporter vos chiens. De plus, il ne faut pas oublier que certaines personnes ont peur des chiens.

\*\*\* A sa dernière réunion, le conseil municipal a adopté un avis de motion.

Il porte sur les travaux à entreprendre sur le cours d'eau qu'on appelle "canal de l'Église". Il s'agit de nettoyer les fossés de ce cours d'eau.

Un avis de motion, rappelons-le, est une procédure par laquelle la municipalité avise les résidents, qu'à une réunion ultérieure, elle passera un règlement sur le sujet faisant l'objet de l'avis de motion.

Si le sujet faisant l'objet d'avis de motion vous intéresse, vous pouvez venir assister à la réunion du conseil qui suit l'avis de motion. C'est habituellement à la réunion suivant l'avis de motion qu'est adopté le règlement.

\*\*\* La municipalité a également adopté une résolution pour demander à la MRC d'avoir un droit de veto. Les lettres patentes de la MRC permettent en effet de donner aux municipalités un droit de veto qui leur permet de geler pendant trois mois seulement certaines décisions.

## LES JEUX OLYMPIQUES...ET NOUS

A Calgary, les meilleurs éléments du sport amateur se sont donnés rendez-vous pour se mesurer et déterminer qui sont les champions mondiaux. C'est une excellente occasion pour nous, de réfléchir sur l'importance du sport amateur dans une société. Contrairement au sport professionnel qui repose sur l'argent, le sport amateur repose sur le dévouement de bénévoles qui croient en l'importance de l'exercice physique pour le développement du corps et qui pensent que la saine compétition peut nous aider à forger des caractères et préparer les jeunes à devenir des éléments dynamiques dans une société.

Savez-vous qu'il n'y aurait pas de jeux olympiques à Calgary s'il n'y avait pas eu de clubs de hockey dans notre paroisse ?

C'est d'abord dans chacun de nos villages que se forgent des êtres comme Gaétan Boucher ou Pierre Harvey.

### Les Olympiques, ça commence chez nous

Le rôle d'une Chambre de Commerce, c'est de reconnaître les éléments dynamiques de notre société. C'est pourquoi la Chambre de Commerce de l'Île a voulu, à l'occasion des Olympiques et en collaboration avec le gouvernement du Canada, décerner une médaille à **Guy Royer**, président du club des loisirs et à **Claude Bussièrès**, entraîneur, choisi au sort. Ces médailles leur ont été remises le 5 février dernier lors du souper mensuel de la Chambre de Commerce par Madame Anne Blouin, députée fédérale, au nom du gouvernement canadien. Et sur l'Île, ils étaient douze à être honorés, soit deux personnes par village.

Une belle médaille, bien méritée.

Louis Dumas  
Chambre de Commerce  
Île d'Orléans.

## LA GUIGNOLÉE

Les membres de la C.O.R.V.É. lors de la guignolée du 20 décembre dernier, remercient tous les bénévoles, collaborateurs et donateurs qui ont participé à la réussite de cette activité.

Grâce au dévouement des bénévoles et à la générosité de la population, la guignolée a rapporté un montant de \$1,206.29 pour Ste-Pétronille et de \$2,495.24 pour St-Pierre.

**MERCI** et **BRAVO** à la population et aux bénévoles ainsi qu'aux responsables.

### C.O.R.V.É.

La C.O.R.V.É. accepte d'allouer des sommes lorsqu'il s'agit de réunir des paroissiens en certaines circonstances pour fraterniser comme lors du déjeuner-confirmation ou comme la rencontre fraternelle du 31 décembre de chaque année, etc... C'est notre usage aussi de payer pour l'achat des Bibles et des Nouveau Testament qu'on distribue aux jeunes ou aux adultes en certaines circonstances.

Mais la C.O.R.V.É. tient particulièrement à engager ses budgets lorsqu'il nous est demandé d'aider concrètement des personnes ou des familles pauvres pour un dépannage temporaire et immédiat ou pour souligner le temps des Fêtes auprès des enfants ou des personnes malades, seules, dans notre milieu.

La C.O.R.V.É.  
par Françoise Gagnon

Voici un bilan des services dont les paroissiens de Ste-Pétronille et de St-Pierre ont bénéficié pour l'année 1987.

---

Aide à des personnes dans le besoin (nourriture, transport, etc...)	\$1,747,74
Cadeaux pour les malades de Ste-Pétronille et de St-Pierre, ainsi que les bénéficiaires de la Villa Bonenfant (Fête de Noël, Fête des mères et pères)	\$762.91
Confirmation des enfants de la 6ième année de St-Pierre et de Ste-Pétronille (documents, rencontres, brunch, lunches)	\$574.70
Rencontres fraternelles (Samedi Saint, le 31 décembre, guignolée, réveillon pour les personnes seules, etc..)	\$308.23
Remise des Bibles aux jeunes de Ste-Pétronille et St-Pierre	\$150.00
	-----
Total	\$3,543.58

---

## DES SERVICES SOCIAUX ET DE SANTE SUR L'ILE

Nous profitons de l'implantation prochaine d'un point de service du CLSC Orléans dans les locaux de la Villa Bonenfant à St-Pierre pour vous expliquer le plus simplement possible quel genre de services sont dispensés par les divers organismes du réseau de la santé et des services sociaux.

Quand vous entendrez parler du **D.S.C.** (Département de santé communautaire), il faudra comprendre que cet organisme a comme but premier d'assurer un support envers les établissements du réseau. Par exemple, c'est le DSC qui procédera à des études sur des épidémies.

Il y a aussi les **hôpitaux** qui dispensent des services. C'est là que l'on va chercher les soins plus spécialisés, par exemple : problèmes cardiaques, diabète déséquilibré, fracture, coupure profonde nécessitant des points de suture, etc...

Le **CLSC** (Centre local de services communautaires), quant à lui, dispense des soins de santé et des services sociaux. Lors de prochaines parutions, le CLSC expliquera en détail l'éventail des services qu'il offre. Pour vous donner un bref aperçu, disons qu'au niveau des soins de santé, vous pouvez demander l'aide d'un infirmier du CLSC pour des soins d'hygiène, des soins physiques, des prises de sang, etc.; d'un physiothérapeute et d'une ergothérapeute pour des activités à caractère plus physiques (ex: vous aider à vous déplacer avec une marchette, etc.); d'un service de diététique pour vous aider dans l'élaboration de vos menus (ex: menus à faible teneur en sel, en sucre, en gras).

Le CLSC offre aussi des services sociaux. Des travailleurs sociaux sont à votre disposition pour apporter leur aide, par exemple, dans la solution de conflits familiaux, de l'évaluation en vue d'un placement permanent ou temporaire, d'aide dans le cas d'enfants battus ou de femmes violentées.

Vous pouvez aussi faire la demande pour avoir l'aide d'une auxiliaire familiale. Cette dernière peut se rendre chez vous pour aider dans la préparation des repas, faire du ménage, pour vous aider à reprendre le dessus suite à une opération ou autre, pour venir assurer une présence physique en cas de besoin. Il faut comprendre que ce type de services est pour un court laps de temps.

Le CLSC offre aussi un service de réponse téléphonique de 24 heures (**829-2214**). Vous pouvez toujours appeler à ce numéro et on se fera un plaisir de répondre à vos interrogations et/ou vous diriger à l'endroit approprié.

Il y a aussi à St-Pierre un **centre d'accueil d'hébergement pour personnes âgées**: la Villa Alphonse Bonenfant. Il s'adresse davantage aux personnes pour qui il n'y a plus de ressources possibles à l'extérieur et dont la condition nécessite une surveillance constante. Lorsqu'une personne désire être admise au centre d'accueil, elle doit faire la demande au CLSC, qui procédera alors à une évaluation de placement. Une fois cette étape complétée, le rapport est acheminé au coordonnateur du programme d'évaluation et de coordination des admissions (P.E.C.A.) qui, avec l'aide d'un comité d'admission, prendront la décision d'admission. Une fois admise, la personne est placée en liste d'attente en attendant sa place au centre d'accueil.

Voilà qui résume très brièvement l'ensemble des services qui sont dispensés à la population de l'île. N'hésitez pas à communiquer avec le CLSC pour avoir de plus amples informations.

Réal Hébert, infirmier  
pour le CLSC Orléans  
et Gilles Dureault, coordonnateur  
pour la Villa Alphonse Bonenfant

## LE COIN DE LA PREVENTION

Saviez -vous que tous les bâtiments de Sainte-Pétronille, destinés partiellement ou totalement à l'habitation, doivent être munis de détecteurs de fumée ?

Depuis le 1er novembre 1981 en effet, le règlement 124, adopté par votre conseil municipal, oblige tout propriétaire à installer un détecteur de fumée à chaque étage comportant des pièces destinées au sommeil.

Il est important de souligner que le détecteur de fumée constitue l'assurance-vie la moins dispendieuse et que, contrairement aux assurances vendues par les entreprises spécialisées dans ce domaine, elle est la seule qui vous donne la chance de sauver votre vie plutôt que de rémunérer votre décès.

Veillez prendre note que **le numéro de téléphone à composer en cas d'incendie est le 648-2606**. En composant ce numéro, tous les pompiers (volontaires) sont alertés en même temps, ce qui assure leur présence sur les lieux dans un minimum de temps.

Irénée Patoine  
Conseiller municipal

---

### LE THEATRE BEL ESPOIR présente LE CHEMIN DE CROIX de Henri Ghéon

#### Comédiens:

Pierre-François Cormier	premier homme
Henriette Senez	première femme
Jean Latreille	deuxième homme
Hélène Paptathomas	deuxième femme

#### Mise en scène:

Jean Guy Gagnon C.S.C.

Jeudi le 3 mars à 19h30  
en l'Eglise de Ste-Pétronille  
Contribution : \$3.00

Pour renseignements et pour acheter les cartes, contacter Mme Rhéaume au 828-9803.

---